

## Auto-corriger une mauvaise affectation des paiements

### *Le saviez-vous?*

Vous pouvez utiliser Mon dossier d'entreprise pour transférer des paiements et des crédits au sein de vos comptes portant sur la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), l'impôt sur le revenu des sociétés, la taxe d'accise, le droit d'accise, le droit d'accise sur les primes d'assurance, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et le droit à l'exportation de produit de bois d'œuvre. « Transfert de paiements » vous permet de transférer des montants d'une période intérimaire à une autre ou de payer un solde dû.

Si vous avez un montant disponible pour le transfert, vous pouvez choisir « Transfert des paiements » sous « Solde et activités du compte », soumettre et confirmer les détails de transfert et voir immédiatement la mise à jour du solde du compte et des intérêts. Si le montant que vous souhaitez transférer a déjà été appliqué à une période de cotisation, vous pourrez demander un transfert en choisissant « Effectuer des demandes en direct » à partir de Mon dossier d'entreprise.

Mon dossier d'entreprise offre un accès sécurisé et pratique à vos comptes, sept jours par semaine. Allez à [www.arc.gc.ca/mondossierentreprise](http://www.arc.gc.ca/mondossierentreprise) pour voir quels autres services peuvent vous être utiles.

Pensez vert, agissez vert!